



Droit a construire minimum pour habitation?

Par **th74**, le **30/03/2008** à **18:43**

je souhaite construire un chalet a usage habitation principale.....

j 'ai un cos de 0.10 soit 100 m2 pur 1000 metres

pendant la revision du POS il y a 2 ans..... il est passé à 0.12 puis
je ne sais pourquoi , ensuite il est repassé à 0.10

aujourd 'hui je suis le seul de ma vallée, a voir ce COS, a 0.10 alors que tout autour de moi ,
les COS sont bien plus élevé.....

Mes questions :

Que faire pour l 'augmenter??

Y a t 'il un COS minimum en france , et au droit de l 'urbanisme , que la mairie doit m
'accorder?????

La discrimination est elle possible, et est ce que la mairie accorde les droits a construire à la
gueule du client ????????

merçi pour votre aide à tous